

*Les subsides*

C'est pourquoi le groupe d'étude ne voulait pas recommander la solution espérée par le ministre. Sauf erreur, le gouvernement fédéral et les provinces sont en train d'en discuter. A mon avis, lorsqu'ils se mettront d'accord, ils proposeront certains changements au Régime de pensions du Canada; ils seront peut-être analogues à ceux qu'avait proposés le groupe d'étude, et qui ont été repris dans les «Documents budgétaires» du dernier budget. Je tiens toutefois à avertir les députés et les Canadiens qu'ils peuvent s'attendre à ce que la contribution mensuelle, qui équivalait actuellement à 3.6 p. 100, augmente.

Certaines personnes ne sont pas d'accord avec moi, mais j'affirme qu'avec le Régime de pensions du Canada actuel, les citoyens se font rouler. Ce n'est pas du tout un régime de pensions. C'est simplement un moyen fiscal de produire des recettes pour le fonds d'administration générale de chaque province, le gouvernement fédéral s'étant engagé à payer la note.

Le député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller) a essayé de dire que le Régime de pensions du Canada n'est pas en difficulté et qu'il faudrait augmenter le montant des versements. Que se passe-t-il en fait, monsieur le Président? La plupart des Canadiens pensent qu'il existe quelque part une caisse contenant l'équivalent des 3.6 p. 100 de leur rémunération versés au RPC. Cependant, ces personnes sont extrêmement surprises et choquées d'apprendre qu'il n'existe pas de caisse et que tout l'argent que les provinces ont reçu proportionnellement est venu s'ajouter à leurs recettes générales. Qu'ont-elles fait de cet argent? Elles ont construit des routes, embauché des bureaucrates, peut-être construit des écoles, et elles ont prêté de l'argent à leurs sociétés de la Couronne. Une seule province a tenu des relevés précis de l'utilisation de ces fonds. Une seule province a établi des plans pour rembourser cet argent. D'autres provinces ont déclaré qu'elles étaient parfaitement capables de le rembourser n'importe quand, mais certaines ont dit qu'elles ne le rembourseraient pas. Naturellement, plusieurs provinces ont déclaré qu'elles ne pourraient pas survivre si elles cessaient de recevoir ces fonds, de sorte qu'elles sont très favorables au statu quo.

● (1240)

Nous n'avons pas de régime de pension entièrement financé. D'ailleurs, si nous en avions un, cela coûterait 10 p. 100 au lieu de 3.6 p. 100. Il y aurait aujourd'hui 75 milliards de dollars dans la caisse, entre les mains du gouvernement. Ce serait évidemment très dangereux. Qui voudrait voir le gouvernement dépenser 75 milliards? Avec une telle somme, il pourrait prendre le contrôle de toutes les sociétés privées canadiennes.

Ce genre de situation existe en Suède, où près de 50 p. 100 des nouveaux capitaux appartiennent au gouvernement à cause des régimes de pension. Les partis politiques se font concurrence pour mettre la main sur cette caisse. C'est pourquoi aucun être raisonnable ne peut, à mon avis, être en faveur d'un régime de pension entièrement financé.

Le groupe de travail a recommandé un régime financièrement autonome, avec une réserve de deux ou trois ans. Ce n'est pas ce que nous avons au Canada, comme l'a fait remarquer le député de Nanaïmo-Alberni. Nous avons dans notre pays un régime partiellement financé. En fait, à l'heure actuelle, les sommes déjà versées dépassent les besoins de 25 milliards de dollars. Je pense qu'il serait très difficile de récupérer cet argent. Il est pratiquement impossible à un gouvernement provincial de réunir une telle somme pour la rembourser. Les

provinces ne le font pas parce qu'il leur est beaucoup plus facile d'annoncer qu'elles vont améliorer les prestations et augmenter les cotisations. Je peux vous assurer que cela va se produire très bientôt, probablement en juin. Le montant des cotisations qu'elles vont proposer dépassera probablement celui d'un régime financièrement autonome.

Pour le moment, les rentrées d'argent dans le régime sont équivalentes aux sorties. A ma connaissance, si le taux des cotisations n'augmente pas, nous demanderons l'année prochaine aux provinces de verser les intérêts au régime. Jusqu'à présent, elles l'ont fait et ont réemprunté l'argent sans que celui-ci ne parvienne jamais aux personnes qui devraient recevoir les prestations. Si les provinces remboursent l'intérêt, il n'y aura pas lieu de subventionner le régime et d'augmenter les contributions avant 1991 environ. Vers cette époque-là, les provinces devront commencer à rembourser les 25 milliards pour qu'il y ait suffisamment d'argent en caisse. Je pense que cela durera jusqu'en l'an 2001. En fait, si nous décidions de ne pas recueillir d'autres cotisations et d'exiger des provinces qu'elles paient l'intérêt et remboursent le montant qu'elles doivent, le régime pourrait continuer à fonctionner sans augmentation jusqu'en l'an 2001.

Le groupe de travail a estimé que ce n'était pas une bonne solution parce qu'elle nécessitait une augmentation importante. A son avis, l'augmentation des cotisations devrait être graduelle, et c'est pourquoi il a recommandé avant tout qu'on établisse une période de mise en application de 25 ans pour le régime. Les membres du groupe de travail ont jugé que le gouvernement et les provinces devraient fixer le taux pour 25 ans et le revoir tous les cinq ans afin de s'assurer que leurs calculs sont exacts et que les citoyens ne sont pas à la merci d'une augmentation soudaine. Malheureusement, un tel plan ne sera pas accepté à cause des difficultés que rencontrent les provinces.

D'aucuns affirment que les provinces ont autant de raisons de disposer de l'argent que le secteur privé, parce que le capital social permet de créer des richesses tout autant que le capital privé. Il est fort possible que ce soit vrai. Je ne vais pas m'efforcer de prouver le contraire, mais il n'en reste pas moins qu'une bonne partie de ce capital social a servi à embaucher des bureaucrates plutôt qu'à construire des routes, des écoles, des hôpitaux et des barrages. Lorsqu'ils peuvent mettre facilement la main sur de l'argent, les gouvernements ont peut-être tendance à dépenser plus qu'en temps normal, et ils se lancent dans des genres de dépenses que nous nous efforçons d'éliminer.

Le Parlement et le gouvernement doivent faire preuve d'une grande prudence dans les négociations avec les provinces. Si le gouvernement tenait tant à une réforme des pensions, il aurait annoncé quelle allait être sa position dans les négociations avec les provinces. Quand le régime a été mis sur pied—je dois le reconnaître—le gouvernement fédéral voulait que les contributions s'établissent autour de 1 p. 100 ou 1.5 p. 100. Il estimait qu'un tel pourcentage serait suffisant pour financer un régime financièrement autonome. Toutefois, il a cédé aux provinces afin de pouvoir intervenir dans le domaine des pensions qui relève des gouvernements provinciaux. Naturellement, les provinces en ont profité pour prendre tout ce qu'elles pouvaient. C'est pourquoi le taux a finalement été fixé à 3.6 p.